



ÉDUCATION

Le plan
d'Emmanuel
Macron
pour les lycées
professionnels

PAGE 9

SOCIÉTÉ

Élèves rémunérés, profs augmentés : le plan de Macron pour les lycées professionnels

Le chef de l'État, qui veut faire de cette voie une filière d'excellence, détaillera son « choc d'attractivité » ce jeudi.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

ÉDUCATION « Réformer le lycée professionnel pour en faire une voie d'excellence. » Pour tenir cette grande promesse de campagne, le chef d'État veut créer un « choc d'attractivité » vis-à-vis d'une voie souvent choisie par défaut et « investir massivement », explique l'Élysée. À compter de septembre 2023, les élèves de lycée professionnel toucheront donc une « gratification » lors de leur stage en entreprise. Une proposition formulée il y a un an par le président Macron, qui doit dévoiler ce jeudi les grands axes de sa réforme, lors d'un déplacement dans un lycée de Charente-Maritime.

Selon nos informations, ces lycéens toucheraient, à compter de septembre prochain, 50 euros par semaine en classe de seconde, 75 euros en première et 100 en terminale, lorsqu'ils sont en stage. Une indemnité prise en charge par l'État pour attirer, mais aussi accompagner, ces élèves issus, la plupart du temps, de milieux défavorisés (seuls 3 % d'entre eux sont enfants de cadres ou de professions libérales, contre 26 % pour les lycéens généraux). Pour financer le dispositif, une enveloppe de plus de 1 milliard d'euros est mise sur la table.

Augmentation de salaire conditionnée

L'autre grande mesure s'adresse aux professeurs du lycée professionnel, dont les conditions de travail sont reconnues plus difficiles que celles de leurs collègues du lycée général. La crise du recrutement est également plus prégnante dans ces établissements. Ainsi le futur « pacte » récemment annoncé par Emmanuel Macron (une augmentation de salaire conditionnée à l'acceptation de missions supplémentaires) sera très attractif pour ces professeurs de lycée pro. Selon nos informations, ils devraient toucher 7500 euros annuels de plus s'ils acceptent de prendre en charge des remplacements de courte durée - deux heures supplémentaires - et des missions de coordination. Soit deux fois plus que le pacte auquel peuvent prétendre les professeurs de lycée général et technologique (3750 euros maximum).

Le temps passé en entreprise serait-il augmenté ? C'était le souhait du chef de l'État. Au cours de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron proposait d'augmenter de 50 % la durée des stages, avec la volonté affichée de rapprocher les lycées du monde de l'en-

treprise, pour favoriser l'insertion professionnelle (à ce jour, seuls 51 % des lycéens professionnels décrochent un emploi une fois leur bac obtenu) et mettre fin à un « gâchis collectif inacceptable », pour reprendre ses mots. Un choix vivement contesté par les organisations syndicales, au motif que le temps de formation générale et professionnelle dispensé dans les lycées ne pouvait être rabaissé.

En janvier, Carole Grandjean, la ministre déléguée à l'Enseignement et la Formation professionnels, chargée de mener la concertation sur la réforme, faisait état de l'« absence de consensus » sur le sujet. « Cette augmentation de 50 % n'est pas aussi indispensable », expliquait-elle alors, avançant la proposition de « moduler » les semaines passées

en entreprise, avec l'idée de moins charger le début du parcours et de faire plus de stages à l'approche du bac. Les élèves de lycée professionnel sont en effet plus jeunes que par le passé, du fait d'un bac pro étalé sur trois ans (et non plus quatre), et du recours de moins en moins systématique au redoublement.

« Une main-d'œuvre gratuite »

À ce jour, les périodes de stage





s'étendent sur six semaines en seconde, huit en première et huit encore en terminale. « Augmenter le temps passé en entreprise est la ligne rouge à ne pas franchir, prévient Sigrid Gérardin, au Snuep-FSU, syndicat de l'enseignement professionnel. *L'entreprise n'est pas un lieu de formation, mais de mise en œuvre de ce qui a été appris au lycée. Le fait que l'État donne une indemnité aux stagiaires permet d'offrir une main-d'œuvre gratuite aux entreprises!* », regrette-t-elle. Les syndicats qui, depuis des mois, dénoncent unanimement l'esprit de la réforme craignent aussi, à travers un allongement du temps passé en entreprise, de voir les heures d'enseignement - donc les postes - se réduire.

À ce jour, un lycéen sur trois est inscrit en lycée professionnel. Ils représentent les deux tiers des lycéens en situation de décrochage. La réforme vise à favoriser leur insertion, en proposant des formations au plus proche des besoins des entreprises et des territoires. Elle promet aussi de « *s'attaquer plus fermement à une carte des formations parfois inadéquate par rapport aux métiers d'aujourd'hui et de demain* », précise l'Élysée. Dans le viseur notamment, les formations du secteur tertiaire qui, sous le quinquennat précédent déjà, ont été réduites. ■





► 4 mai 2023 - N°24478



**Emmanuel Macron
lors de son déplacement
dans le lycée
professionnel Tabarly
des Sables-d'Olonne,
le 13 septembre 2022.**

FRANCK DUBRAY/
PHOTOPQR/OUEST FRANCE/
MAXPPP

